

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

SUBVENTIONS

Sous-domaine :

**SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS**

OBJET :

**Attribution des
subventions aux
associations**

**—
Année 2026
Acomptes**

N° 04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, et le 26 Janvier à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 19 Janvier 2026

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Véronique BROUSSE, Emmanuel COULONVAL, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Emilie BELUCHE.

Absents excusés : Janine POUSSE, Christine SANCHEZ, Christophe FOURES.

Mme Véronique BROUSSE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil que, en application de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions aux associations fait l'objet d'une délibération distincte de celle du vote du budget de la commune.

Pour rappel, il donne le détail des subventions de fonctionnement versées concernant l'exercice 2025.

ASSOCIATIONS	MONTANT 2025
ACCA	300 €
Amicale des anciens du Génie	300 €
Amicale Laïque	1 400 €
ATAC	300 €
Aurore bouliste (300 € + 500 € si 15/08)	800 €
Chorale Les Cigalous	300 €
Coopérative scolaire	6 000 €
Ecole Intercommunale de Foot de Conques	300 €
Football Club de Villegly (1200 € + 1000 € si 13/07)	2 200 €
Football Vétérans Villegly/Villalier	300 €
Le Souvenir Français	200 €
ONAC	200 €
Rugby A Bisto de Naz (300 € + 500€ si 22/06)	800 €
Société Intercommunale de Pêche	300 €
La Prévention Routière	250 €
Chambre des Métiers	300 €
	14 250 €

Il indique qu'il a été saisi d'une demande de déblocage d'un acompte par l'Association « **Football Club de Villegly** », pour un montant de **1 000 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ATTRIBUER** un acompte de 50% maximum de la subvention votée en N-1 à toutes les associations qui en feront la demande. Ces acomptes seront déduits des attributions définitives qui seront votées lors du budget 2026.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mandater le paiement sur le budget 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Pour copie conforme,

Le Maire

Alain MARTY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20260126-20260126DEL04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2026

